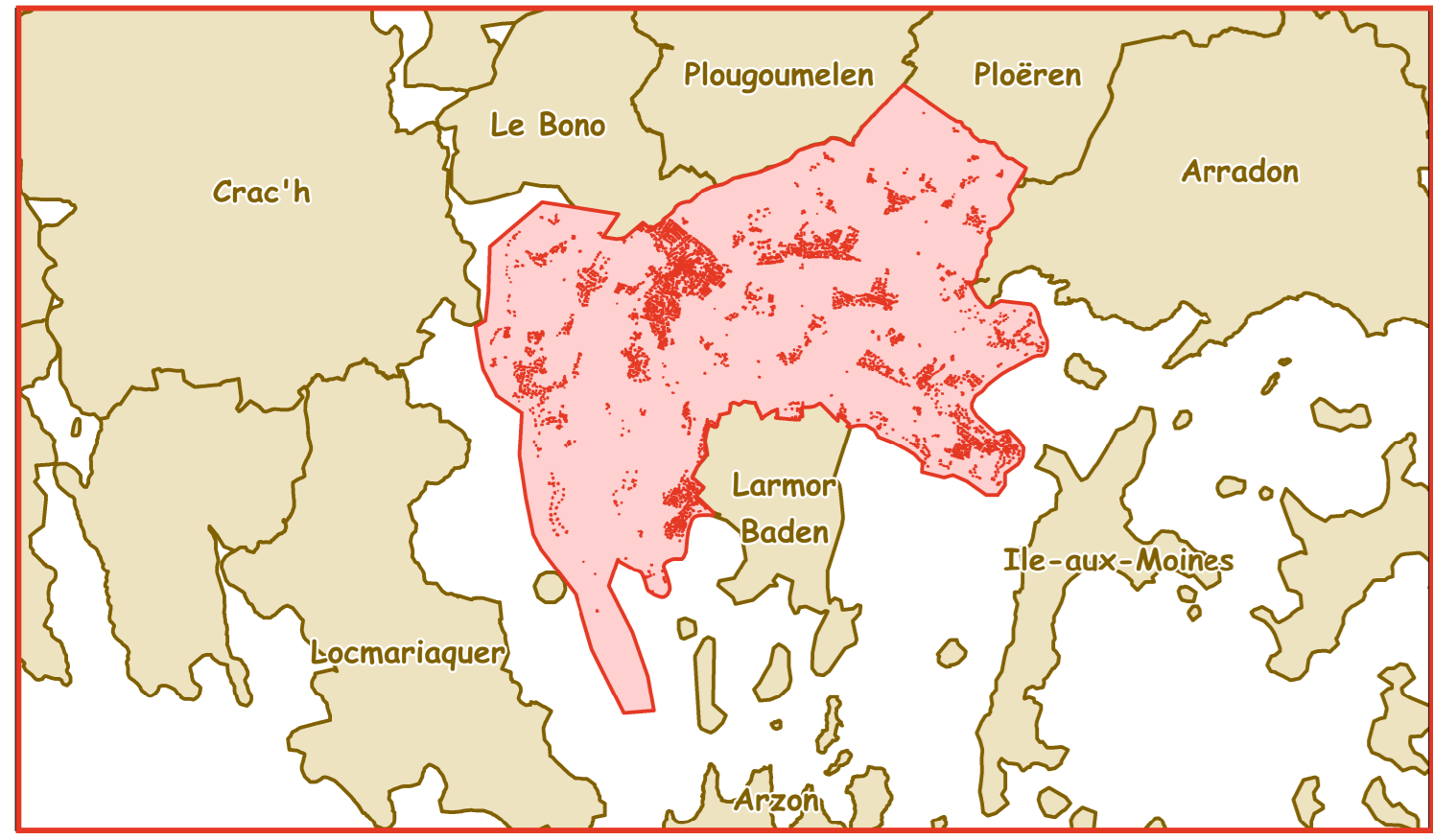


PLAN LOCAL D'URBANISME



5.8. Archéologie préventive au 1 / 10 000e



Approbation
Vu pour être annexé à la délibération
du CM du 19 mars 2024

Cadastre et fond de plan :

■ Bâti dur ■ Bâti léger

Secteurs de projet :

▨ Secteur soumis systématiquement à l'application des procédures d'archéologie préventive - Zone de saisine du Préfet de Région

Zones du P.L.U. :

- Uca : Zone urbaine centrale historique
- Uab : Zone urbaine périphérique
- Ub : Zone urbaine résidentielle
- Uca : Villages à caractère patrimonial
- Ucb : Villages sans caractère patrimonial
- Ucc : Secteurs Déjà Urbanisés
- Ue : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Uia : Zones d'activités de Nautiparc et Toulbroche
- Uic : Zone commerciale d'entrée de bourg
- Uip : Zones portuaires
- Ui : Zone urbaine à vocation de loisirs
- 1AUa : Zone à urbaniser à court terme à vocation dominante résidentielle
- 1AUi : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités
- Aa : Zone agricole
- Ab : Zone agricole stricte
- Ac : Zone aquacole terrestre
- Ao : Zone aquacole du Domaine Public Maritime
- Nds et Nds* : Espaces remarquables du littoral
- NdsG : Espaces remarquables du littoral à usage de golf
- Na : Zone de protection stricte des sites, milieux naturels et paysages
- Ne : Zone naturelle
- Nlg1 : Zone naturelle de loisirs (STECAL) du golf
- Nlg2 : Zone naturelle de loisirs du golf

